

GE_GERICHTE A/1881/2013 vom 13. März 2015

GE Cour de justice, 2015-03-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1881_2013

FR: GE_GERICHTE A/1881/2013 du 13 mars 2015

IT: GE_GERICHTE A/1881/2013 del 13 marzo 2015

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre administrative 13.03.2015
A/1881/2013

A/1881/2013 ATA/267/2015 du 13.03.2015 sur JTAPI/1039/2013 (PE) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/1881/2013 - PE " ATA/267/2015 ![endif]--> " ![endif]--> COUR DE JUSTICE Chambre administrative
Décision du 13 mars 2015 dans la cause Madame A_____ contre OFFICE CANTONAL DE L'INSPECTION ET DES RELATIONS DU TRAVAIL _____ Recours contre le jugement du Tribunal administratif de première instance du 24 septembre 2013 (JTAPI/1039/2013) Vu le recours interjeté le 30 octobre 2013 par Madame A_____ contre un jugement du Tribunal administratif de première instance du 24 septembre 2013 ; vu le courrier de la recourante daté du 4 mars 2015 demandant le retrait du recours ; attendu que le recours du 30 octobre 2013 est dès lors devenu sans objet ; que la cause devra être rayée du rôle ; vu, en droit, l'art. 89 de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 (LPA - E 5 10) ; LA CHAMBRE ADMINISTRATIVE raye la cause du rôle ; dit qu'il n'est pas perçu d'émolument ; communique la présente décision, en copie, à Madame A_____, au Tribunal administratif de première instance ainsi qu'à l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail. Au nom de la chambre administrative : la greffière : Sandra Millet le juge délégué : Romain Jordan Copie conforme de cette décision a été communiquée aux parties. Genève, le la greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.